

Réunion d'information sur le Coronavirus COVID - 19 à la Préfecture de Seine-Saint-Denis - Lundi 2 mars 2020

Compte-rendu

Georges-François LECLERC, Préfet de Seine-Saint-Denis, a ouvert la réunion d'information en rappelant aux parlementaires, aux services de l'État et aux nombreux élus présents, la nécessité de mettre en pratique les conseils de bon sens déjà transmis par les pouvoirs publics :

- éviter au maximum les contacts physiques (poignée de mains, bise...),
- tousser et éternuer dans son coude pour endiguer la propagation des sécrétions,
- se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique,
- faire preuve de lucidité et de sang-froid,
- contacter le SAMU (15) si suspicion afin d'éviter les urgences et la médecine libérale,
- éviter la sur-réaction virale et solliciter les services de l'État au moindre doute.

Le Préfet a également indiqué que, depuis le 28 février dernier, la France était passée dans **la phase 2 de l'épidémie** qui nécessite dorénavant d'empêcher la propagation du virus sur le territoire. Des mesures complémentaires ont donc été mises en place pour freiner l'épidémie : les mises à l'isolement se multiplient, les mesures barrières ont été renforcées et les grands rassemblements (environ 5 000 personnes) sont désormais interdits (ce qui explique l'annulation du Semi-Marathon de Paris ce week-end). Pour les sujets confirmés, l'hospitalisation, la quarantaine et le port du masque sont obligatoires.

Il a également indiqué que l'hôpital Avicenne de Bobigny avait été désigné comme un hôpital de référence pour le département, au même titre que l'hôpital Bichat et l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris. Des patients en consultation seront accueillis afin d'être testés, voire hospitalisés si nécessaire.

Le coronavirus COVID 19 est un virus d'origine animale qui présente des symptômes similaires à la grippe (entre 5 et 14 jours d'incubation) et qui se transmet par sécrétions, d'où l'importance des gestes dits « barrières » mentionnés plus haut.

En ce qui concerne le port de masque, l'Agence Régionale de Santé a tenu à rappeler que le masque FFP2, qui demeure la protection de référence en cas d'épidémie, est préconisé pour les personnes à risque majeur d'exposition, c'est-à-dire les professionnels de santé au contact des malades.

Il est inutile, pour la population saine, de porter un masque au quotidien.

A la demande du Préfet, la Ville a fait parvenir aux services de l'État un tableau récapitulatif de l'ensemble des événements municipaux, associatifs et culturels prévus aux Pavillons-sous-Bois pour les 3 prochains mois.

En effet, **les rassemblements de plus de 5 000 personnes seront systématiquement annulés** par le Préfet pour prévenir les risques de propagation du virus. Les autres événements, plus modestes, seront examinés au cas par cas et ville par ville.

Le Préfet a toutefois tenu à rappeler que, en l'état actuel des faits, les élections municipales des 15 et 22 mars prochains n'étaient pas concernées par ces mesures de prévention. Elles se tiendront donc selon les modalités prévues.

Antoine CHALEIX, Directeur académique des services de l'Éducation nationale (93), a également indiqué que tous les voyages scolaires prévus à l'étranger seraient annulés et que ceux prévus sur le territoire national seraient annulés si la destination était identifiée comme « à risque » (Oise, Alsace, Morbihan...)

Il a également précisé que, dans le cas où une classe, ou une école, devait être fermée en raison de mesures de confinement, le personnel enseignant pouvait faire appel au CNED qui a développé un programme particulier – « Ma classe à la maison » - pour que les élèves puissent continuer à suivre le programme depuis leur domicile.